

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Avril 2019

89x19

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE – Siret 509 234 286 000 18 –
13 bis rue Jean Aicard 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Représentée par son Président, M.Louis GENARD, dont l'objectif est la conservation et la remise en état du patrimoine de la ville, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission promotion de la ville en avril 2019 qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 6 500€ pour l'organisation de la fête des moissons et le feu de la St Jean

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE pour un montant de : 6 500€

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Avril 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA